

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVI D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR

FINANCIERE LR

PRÉSENTÉE PAR



CORPORATE FINANCE

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIÈRES ET COMPTABLES, DE LA SOCIÉTÉ INTERCALL**



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document relatif aux autres informations de la société Intercall a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) le 6 juillet 2011, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Intercall.

Le présent document d'information complète la note d'information conjointe de la société Financière LR et de la société Intercall, visée par l'AMF le 5 juillet 2011 sous le n° 11-285, en application de la décision de conformité du même jour.

Des exemplaires du présent document d'information sont disponibles en version électronique sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site Internet de la société Intercall (www.intercall.fr) et peuvent être obtenus sans frais et sur simple demande auprès de :

Intercall

24 rue Emile Menier
75116 Paris

OdDO Corporate Finance

12 boulevard de la Madeleine
75009 Paris

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	3
1. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES	3
2. ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	5

PREAMBULE

Le présent document d'information relatif à la société Intercall, société anonyme au capital de 1 827 060 euros, dont le siège social est sis 24 rue Emile Menier - 75116 Paris, dont le numéro d'identification est 393 819 636 RCS Paris, (ci-après "**Intercall**" ou la "**Société**"), est établi dans le cadre de l'offre publique de retrait suivi d'un retrait obligatoire (l'"**Offre**"), initiée par Financière LR, société à responsabilité limitée, au capital social de 2.000.000 euros, dont le siège social est situé sis 24 rue Emile Menier - 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 484 855 572 RCS Paris (ci-après "**Financière LR**" ou l'"**Initiateur**") sur les actions émises par Intercall et dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment spécial du marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0000044901.

Il est rappelé que Financière LR détient, à la date du présent document d'information, 1 759 351 actions Intercall, soit 96,29 % du capital autant de droits de vote de la Société sur la base d'un capital composé de 1 827 060 actions et droits de vote.

Le présent document de présentation d'Intercall est établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006.

1. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Intercall figurent dans :

- le rapport financier annuel d'Intercall pour l'exercice 2010, publié le 29 avril 2011 et disponible sur le site internet d'Intercall (www.intercall.fr) ;
- le document d'information relatif à la fusion par absorption de Corporate Telecom par Intercall, enregistré par l'AMF le 29 avril 2011 sous le numéro n° E. 11-020 et disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Intercall (www.intercall.fr) ;
- l'information financière trimestrielle d'Intercall pour le premier trimestre 2011, publié le 3 mai 2011 et disponible sur le site internet d'Intercall (www.intercall.fr).

L'assemblée générale de la société Intercall qui s'est tenue le 30 mai 2011 et l'associé unique de la société Corporate Telecom ont approuvé la fusion par absorption de Corporate Telecom par Intercall, dont les caractéristiques sont décrites dans le document d'information précité enregistré par l'AMF le 29 avril 2011 sous le numéro n° E. 11-020. La parité d'échange a été arrêtée à 2 040 actions Intercall pour 1 action Corporate Telecom. Compte tenu de la parité retenue, il a été émis 1 020 000 actions nouvelles de 1 euro d'Intercall rémunérant l'apport par Financière LR de Corporate Telecom, soit une augmentation de capital de 1.020.000 euros.

Suite à cette opération de fusion, le capital social d'Intercall est de 1 827 060 euros, réparti en 1 827 060 actions de 1 euro de nominal chacune, représentant autant de droits de vote (Cf. communiqué d'Intercall en date du 31 mai 2011 relatif au nombre total d'actions et de droit de vote).

Par courrier du 31 mai 2011, Financière LR, conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, a déclaré à l'AMF avoir franchi en hausse, le 30 mai 2011, le seuil de 95 % en capital et en droits de vote de la société Intercall et détenir 1 759 351 actions

représentant autant de droits de vote, soit 96,29 % du capital et des droits de vote de la Société.

Financière LR a le même jour déclaré à la Société le franchissement à la hausse des seuils légaux précités et de chaque seuil statutaire de 1 % du capital, de 92 % à 96 % du capital de la Société.

A la date du présent document d'information, la composition de l'actionnariat de la Société est la suivante :

	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Financière LR	1 759 351*	96,29%	1 759 351	96,29%
Public	67 709	3,71%	67 709	3,71%
Total	1 827 060	100,00 %	1 827 060	100,00 %

* dont 3 actions prêtées aux administrateurs

L'assemblée générale d'Intercall du 30 mai 2011 a par ailleurs approuvé toutes les résolutions soumises aux actionnaires, à l'exception de la 12^{ème} résolution relative à l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre de l'obligation périodique instaurée par L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce (Cf. communiqué d'Intercall en date du 31 mai 2011 relatif aux résultats du vote des résolutions).

Il n'y a pas eu d'autres événements significatifs nouveaux concernant Intercall depuis la date du 30 mai 2011 précitée.

**2. ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE
DU PRESENT DOCUMENT**

« J’atteste que le présent document, qui a été déposé le 6 juillet 2011 et sera diffusé le même jour, soit au plus tard la veille du jour de l’ouverture de l’Offre, comporte l’ensemble des informations requises par l’article 231-28 du règlement général de l’Autorité des marchés financiers et par l’instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 de l’Autorité des marchés financiers, dans le cadre de l’offre publique de retrait suivi d’un retrait obligatoire initiée par Financière LR et visant les actions de la société Intercall. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée. »

A Paris, le 6 juillet 2011

Lionel Rozenberg
Président Directeur Général d'Intercall